12_1NT-079

Grand Conseil - Secrétariat général Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 5.12.12

Scanné le



Les médecins spécialistes ne sont-ils pas aussi qualifiés que les généralistes ?

Cette question peut paraître absurde. Hélas, elle correspond à la stricte réalité de la pratique de certaines caisses maladie. Dans le domaine de l'assurance maladie de base (LAMal), parmi les moyens préconisés pour baisser les coûts de la santé, il existe la voie qui consiste à choisir un médecin de premier recours, en principe un médecin généraliste. Ce dernier ausculte, examine, évalue et peut diriger ensuite, mais seulement ensuite, son patient vers un médecin spécialiste s'il l'estime utile, nécessaire, indispensable.

Il arrive parfois, et plus souvent qu'on ne le croit, qu'un patient ait pour médecin de premier recours, comme médecin de famille, un spécialiste en médecine interne avec une sous-spécialité (par exemple pneumologue, rhumatologue, diabétologue, etc.). Ô surprise! Certaines caisses maladie (et notamment une des quatre plus grandes de Suisse) ne vont pas reconnaître les compétences professionnelles et l'aptitude à soigner de ces médecins spécialistes et refuser de rembourser les prestations fournies par ceux-ci en-dehors de leur spécialisation ainsi que tous les médicaments prescrits aux patients par ces spécialistes. Face à des budgets d'assurance maladie qui deviennent de plus en plus difficiles à supporter, les assurés qui cherchent à limiter leur budget médical se voient ainsi de plus en plus prétérités puisqu'en choisissant le système des médecins de famille, ils vont perdre le libre choix du médecin.

Nous souhaitons poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1. Est-il normal qu'un médecin spécialiste qui, dans le cadre des soins qu'il prodigue dans son domaine spécialisé, soigne d'autres affections qui dépassent le dit domaine dans l'intérêt de son patient, puisse voir ses prestations non remboursées par la caisse maladie ?
- 2. Est-il acceptable qu'une caisse maladie puisse se placer au-dessus des lois, en l'occurrence de la LAMal, dont le principe de base est de freiner les dépenses en matière de santé et préférer multiplier les interventions médicales?
- 3. Le Conseil d'Etat dispose-t-il de moyens de contrôle en ce qui concerne la liberté d'action excessive des caisses maladies ? Si oui, lesquels ?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de son intervention dans ce domaine particulièrement important touchant à la fois à la santé et au porte-monnaie du patient-usager.

Nous souhaitons développer brièvement cette interpellation soutenue par une très large majorité des députés, tous partis politiques confondus.

Marc Oran

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent (. ՕԽպ-Դ .	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabigane
Bachler Bech Anne	Chollet Jean-Marg	Gander Hugues
Ballif Laurent	Christen Jerôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis ADa. I'lly	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas // Offilize
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Cretegny Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philipple	Cretegny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grognuz Frédéric
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel McCluy	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie Jall "A."
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
calpini Christa Calla	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

	2	Schussey Carlo	ociiwaar Valerie	Sonnay Eng	Sordet Jean-Marc	Surer Jean-Marie	Thuillard Jean-François	Tosato Oscar	Trolliet Daniel	1	Uffer Filip	Vallat Patrick	Venizelos Vassilis	Voiblet Claude-Alain	Volet Pierre	Vuarnoz Annick	Vuillemin Philippe	Weber-Jobé Monique	Weith Laurent	Wises Clauding	Versin lean Dobot	Züger Eric 1/1/1/2
Nicolet Jean-Marc	(1)	Papilloud Anne	Payot François	Pernoud Pierre-André	Perrin Jacques	Pidoux Jean-Yves	Pillonel Cédric	Probst Delphine		Rapaz Pierre-Yves	Ravenel Yves (Mouth	Renaud Michel	Rey-Marion Aliette	Rezso Stéphane	Riesen Werner	Rochat Neolas	Roulet Catherina	Roulet-Grin Pierrette	Rubattel Denis	Ruch Daniel // // 0	Ruiz Rebecca	Rydlo Alexandre
Neillell Ollyler	Kunze Christian	Labouchère Catherine	achat Patricia	-uisier Christelle	Mahaim Raphaël	Dlivier	nanzini Pascale // ดูนาโนา Tarion Axel	lartinet Philippe	lattenberger Nicolas // / / / /	atter Claude	ayor Olivier	niel	Fine I was und	any Serge	éville Michel	doux Philippe	jon Gérard	ntangero Stéphane	ssi Michele	rynck Jacques	roud Maurice Oldy	olet Jacques